



GRAND CONSEIL

- 1 NOV. 2005

C 2111

Collectif de défense
des patients psychiques
pour adresse: Psychex
case postale 3508
1211 Genève 3

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 4 novembre 05
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission: <u>SANTÉ</u>	
Objet: <u>Pt 62, 63, 64</u>	
Copie à:	

La Présidente du Grand Conseil
3 Hôtel-de-Ville
1204 Genève

le 31.10.05

Concerne: PL 9326-A, Pl 9327-A, Pl 9328-A

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous, organismes et personnalités engagés en faveur des personnes concernées par les troubles psychiques, vous demandons instamment de ne pas voter les trois projets de lois sanitaires mais de les renvoyer à une Commission ad hoc, comprenant des députés compétents en matière médicale, juridique, sociale et économique, afin que les besoins, les intérêts et les demandes des personnes concernées soient enfin pris en compte.

En effet, bien que nous nous soyons exprimés par écrit lors de la procédure de consultation et que certains d'entre nous aient pu être auditionnés, les projets de lois tels qu'ils sont sortis de la Commission de la santé ignorent, pour une large part, nos réflexions et nos propositions concrètes.

Par rapport à la situation actuelle, les projets de lois apportent très peu aux personnes concernées par les troubles psychiques et nous paraissent même péjorer leur situation sur un plan juridique et pratique. Toute une série d'articles sont inadéquats - notamment ceux concernant les droits des patients - soit qu'ils ne répondent pas à la situation sur le terrain, soit qu'ils instaurent un flou juridique.

Quant aux dispositions institutionnelles (la Commission de surveillance et ses organes, l'instance de médiation, l'autorité de tutelle etc.), elles sont particulièrement insatisfaisantes et incohérentes. Malgré une volonté évidente de suppléer aux lacunes du système en place - où ni les Commissions de surveillance ni le Conseil de Surveillance psychiatrique ne fonctionnent de manière à vraiment protéger les patients -, elles doivent être repensées avec notre aide.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour:

Psychex:

J. de Marnant

ATB (Association de personnes atteintes de troubles bipolaires ou de dépression):

[Signature]

L'Association L'Expérience:

A. Zeller

Le REEV (réseau d'entraide des entendeurs de voix):

[Signature]
J. Burgeme

APRES/Les Sans Voix:

Ari Suroshiny Goubet
Theresja Krumholz

Participants au Psytrialogue:

M. Hales

Jacques Szustulowicz

P. o. Emmanuelle Cullati-Georguiev